

Déposer une déclaration

 cfspro.impots.gouv.fr/teletd/formulairedas2_accuse_de_depot

1. Choix du revenu
2. Informations
3. Emetteur
4. Bénéficiaires
5. Revenu DAS-2
6. Validation
7. Accusé de dépôt

Votre fichier : 'FDAS_2022_49385659500027_000_20230329152124' a bien été reçu par l'administration fiscale

Accusé de dépôt

Déclaration:

DÉCLARATION DES HONORAIRES

Horodatage:

Le 29/03/2023 à 15h21m24s

Référence DGFIP

FDAS_2022_49385659500027_000_20230329152124

SIRET du déclarant

49385659500027

Votre formulaire a bien été reçu par l'administration fiscale. Toutefois il va faire l'objet de contrôles métiers de 2nd niveau qui, en cas d'anomalies, pourraient nécessiter un dépôt correctif de votre part. Le résultat de ces contrôles vous sera communiqué ultérieurement par courriel.

Si vous désirez compléter ou modifier la déclaration initiale (correction d'un montant erroné, ajout d'un montant pour un bénéficiaire déjà déclaré, ajout d'un bénéficiaire non déclaré), vous devez déposer en ligne une seule déclaration rectificative (type 2) intégrant les seuls articles pour lesquels les corrections évoquées ci-dessus ont été apportées.

L'accusé de dépôt n'emporte pas prise de position par l'administration quant à la validité des informations déclarées.

Terminer et retour à l'accueil